

**Division des personnels administratifs
techniques, sociaux et de santé
DPATS**

Versailles, le 24 mars 2026

Circulaire n° 2026-14

Affaire suivie par :

- DPATS 1 : Colette DEFREL 01.30.83.41.47
ce.dpats1@ac-versailles.fr

- DPATS 2 : Bruno LONEGA 01.30.83.42.11
ce.dpats2@ac-versailles.fr

- DPATS 3 : Fabien DIVENAH 01.30.83.42.22
ce.dpats3@ac-versailles.fr

- DPATS 4 : Dominique MISZCZAK 01.30.83.49.89
ce.dpats4@ac-versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

A	Rectorat	A	INSPE
A	DSDEN		Universités et IUT
	78		Gds. Etab. Sup
	91		CANOPE
	92		FEI
	95	A	CIO
A	Circonscriptions		CNED
	78	A	CREPS
	91		CROUS
	92	A	DDCS
	95		78
A	Lycées		91
	78		92
	91		95
	92		DRONISEP
	95		INSEI
A	Collèges		INJEP
	78		SIEC
	91	A	Unités pénitentiaires
	92		UNSS
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles		
	78		78
	91		91
	92		92
	95		95
	Écoles privées		
	Collèges privés		
	Lycées privés		
A	MELH		
A	LYCEE MILITAIRE		
A	EREA		
A	ERPD		

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.
Annexe 2 p.
Total 4 p.

**Le Recteur de l'académie de
Versailles**

à

Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs d'académie, Directeurs
académiques des services de
l'éducation nationale,

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement et directeurs de CIO,

Mesdames et Messieurs les chefs de
division des services académiques,

**Objet : Modalités de service des personnels ASS et ITRF exerçant
dans les EPLE, CIO et services académiques - Rentrée scolaire 2026**

Références :

- Code général de la fonction publique
- Code de la sécurité sociale
- Code des pensions civiles et militaires de l'Etat
- Décret n° 82-624 du 20 juillet 1982 modifié
- Décret n° 2002-1072 du 7 août 2002 modifié
- Circulaire FP/7 n° 2088 du 3 mars 2005
- Décret n° 2023-270 du 14 avril 2023

POINTS CLES :

**Circulaire concernant les demandes de temps partiel au titre de
l'année 2026-2027**

CALENDRIER :

Demandes à déposer sur COLIBRIS au plus tard le 17 avril 2026

La présente circulaire a pour objet de vous informer sur les modalités de service auxquelles les personnels ASS et ITRF peuvent prétendre au titre de la rentrée scolaire 2026.

Vous trouverez en annexe 1 le rappel des dispositions réglementaires.



Les demandes devront exclusivement être déposées sur COLIBRIS (<https://portail-versailles.colibris.education.gouv.fr/personnels-biatpss/>) par chaque agent concerné :

Au plus tard pour le 17 avril 2026

La démarche peut concerner une première demande, un renouvellement de temps partiel ou bien une reprise à temps complet.

Circuit de la demande :

1. L'agent dépose sa demande sur colibris
2. A réception du courriel de notification, le supérieur hiérarchique dépose un avis sur la demande
3. Le service de gestion acte la décision du supérieur hiérarchique
4. En cas d'acceptation, l'arrêté sera disponible pour l'agent dans « [Mon portail RH](#) »

L'agent sera informé par courriel de l'avancée de sa demande ou dans Colibris.

Pour toutes questions, vous pouvez vous adresser aux services de gestion :

dpats1-information-carrieres@ac-versailles.fr : AAE, SAENES

dpats2-information-carrieres@ac-versailles.fr : ADJAENES

dpats3-information-carrieres@ac-versailles.fr : Infirmiers, ASSAE, Médecins, CTSSAE

dpats4-information-carrieres@ac-versailles.fr : ATRF, TECH, ASI, IGE, IGR

ce.dpats5@ac-versailles.fr : Personnels contractuels

Je vous saurais gré d'assurer la diffusion de cette circulaire et de ses annexes à l'ensemble des personnels placés sous votre autorité.

**Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale d'académie adjointe – DRH
Signé : Nathalie LAWSON**